



Landéda, le 7 décembre 2021

CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2021

RGPD - ADHÉSION AU CDG29

RAPPORT N°06/09/2021

Par délibération en date du 2 juillet 2018, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère (CDG29) dans le cadre du RGPD. Aujourd'hui, il s'agit de renouveler cette convention.

Pour rappel :

Le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) sera applicable le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'Union Européenne. Cette réforme globale doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique.

Les collectivités territoriales traitent chaque jour de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion administrative de leur structure (fichiers de ressources humaines), ou la gestion des différents services publics et activités dont elles ont la charge. Certains de ces traitements présentent une sensibilité particulière, comme les fichiers d'aide sociale et ceux de la police municipale.

Afin de protéger la collecte et l'utilisation de toutes ces données personnelles, la loi "informatique et libertés" de 1978 évolue pour passer d'un contrôle a priori basé sur un mécanisme de déclaration ou d'autorisation à une logique de responsabilisation. On parle de gestion proactive du traitement de la donnée dès la conception du service ou du produit et pendant toute la durée du traitement. Il sera également nécessaire de mettre en place des mesures techniques permettant de garantir la sécurisation des données, leur anonymisation et un traitement conforme à la finalité poursuivie.

Pour cela, toutes les collectivités doivent désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD).

La fonction de Délégué à la Protection des Données (DPD) peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement. Nous ne possédons pas en interne les ressources et compétences suffisantes. Le Centre de Gestion nous propose de nous accompagner.

Le Centre de Gestion du Finistère accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de la conformité, sur la durée, et propose :

- Réunion(s) de sensibilisation auprès des élus et agents
- Inventaire des traitements de données à caractère personnel
- Analyse des points de non-conformité
- Plan d'actions : définition d'une politique de protection des données et priorisation des actions
- Mise en œuvre du plan d'actions : organisation des process internes au niveau humain, organisationnel et technique
- Mise en place d'un registre des traitements et documentation de la conformité
- Information et conseil des responsables de traitement en amont des projets : démarche dite de privacy by design (protection dès la conception) et de security by default (garantie par défaut du plus haut niveau possible de protection des données)
- Gestion du risque : conseil sur la réalisation d'une étude d'impact et vérification de son exécution
- Coopération avec l'autorité de contrôle : la CNIL

En conclusion, je propose au conseil municipal :

- D'approuver la désignation du Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données,
- D'approuver les termes de l'avenant à la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29 par le biais de la Communauté de Communes,
- De m'autoriser à signer l'avenant à la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de ce contrat.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 24
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°06/09/2021

Réunion du 13 décembre 2021

RGPD - ADHÉSION AU CDG29

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

David KERLAN donne procuration à Christine CHEVALIER

Muriel COLLOMBAT donne procuration à Hervé LOUARN

Camille SORDET donne procuration à Marine VAUTIER

Monsieur Alexandre TREGUER a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Daniel GODEC, rapporteur(e), entendu(e),

Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entrera (entré) en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal approuve la désignation du Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

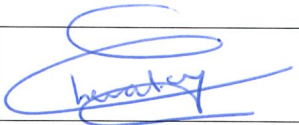
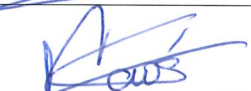
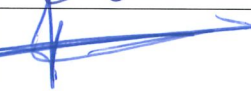
Reçu en préfecture le 16/12/2021

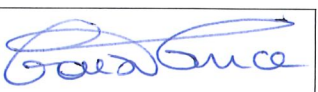
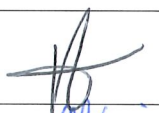
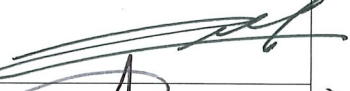
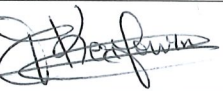
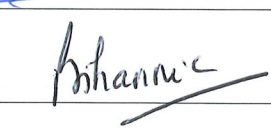
Affiché le

ID : 029-212901011-20211213-2021_12_13_06-DE

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal approuve les termes de l'avenant à la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29 par le biais de la Communauté de Communes du Pays des Abers.

ARTICLE 3 : Le Conseil municipal autorise Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer l'avenant à la convention ci-jointe et tous documents nécessaires à l'exécution celle-ci.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	Procurator à Christine CHEVALIER
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	Procurator à ^{Arrivée à 18h50} Laurent LE GOFF
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	Procurator à Hervé LOUARN
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	Procurator à Marie VAUTIER
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211213-2021_12_13_06-DE